

gestion de crise contestée

Date de publication : 20/09/2017 | Auteur : V.D



Vue de l'usine Arkema de Crosby (Texas) capturée par Google Street View en mai 2013. Photo Google street view

Les catastrophes naturelles se succèdent et peuvent avoir des conséquences dramatiques pour les entreprises si elles ne s'y préparent pas. Le fabricant de produits chimiques français Arkema vient d'en faire les frais après l'incendie de son usine de Crosby au Texas. Le 8 septembre 2017, sept secouristes (pompiers, policiers, services de secours) ont porté plainte et réclamé près d'1 M\$ de dommages et intérêts à Arkema pour avoir inhalé des fumées toxiques durant l'intervention qui a causé de graves blessures. Ils accusent le groupe français de négligences pour ne pas avoir mis en place les mesures de sécurité suffisantes et adaptées.

Retour sur les faits

Le 31 août 2017 vers 2 h du matin, deux détonations retentissent dans l'usine de Crosby. Une remorque dans laquelle sont stockés des produits chimiques s'embrase avec des flammes de plus de 10 m de haut. Une fumée noire s'élève. C'est le scénario catastrophe que l'entreprise redoutait tant quelques jours seulement après les inondations consécutives au passage de la tempête tropicale Harvey qui a frappé l'État du Texas. Arkema a rapidement mis en place son plan de préparation aux ouragans et ses plans d'urgence. Les 57 salariés n'étaient plus sur place et un périmètre de sécurité autour de l'usine avait été décidé. Mais c'était sans compter sur l'inondation. L'usine s'est vite retrouvée sous près de 2 m d'eau. Le réseau électrique général et deux sources d'alimentation d'urgence ont été submergés. Que faire des conteneurs de peroxydes organiques, produits hautement inflammables, stockés dans l'usine ? « *Dans une région elle-même inondée, la meilleure solution était de les laisser sur le site* », répond le PDG d'Arkema, Thierry le Henaff, à *Challenges* le 18 septembre. Faute de moyens de réfrigération, le risque était énorme. La solution a été de les réfrigérer dans des remorques frigorifiques à -15 °C pour éviter qu'elles ne s'enflamment. Problème : quelques jours plus tard, par manque de fioul, les remorques n'ont plus été réfrigérées.

Dans un communiqué de presse, Arkema explique avoir travaillé en étroite collaboration avec les autorités locales afin de mieux gérer cette situation de crise. Ainsi les autorités locales ont décidé l'évacuation de la population située dans un périmètre de 2,5 km autour de l'usine. À ce stade, « *le meilleur moyen d'action est de laisser le feu s'enflammer* », estimait l'entreprise. Une décision qui n'est pas sans conséquence. Les secouristes intervenant sur le site pour sécuriser les lieux et maîtriser l'incendie ont été pris de vomissements soudains. Une quinzaine de personnes a dû être hospitalisée.

Les mesures de prévention étaient-elles adaptées ?

Pour les plaignants, l'entreprise ne s'est pas suffisamment préparée aux inondations, alors même qu'elle se situe près d'une zone portuaire. La direction américaine a présenté ses excuses pour les dommages causés sur les vies humaines. Les secouristes affirment également que le site n'avait pas mis en place des mesures de prévention adaptées. Ce que rejette Arkema. « *La situation a été bien gérée par nos équipes et par les autorités* », se défend Thierry Le Henaff. Parallèlement, l'agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) a ouvert une enquête pour savoir si les plans de gestion de risque (RMP) élaborés par l'entreprise avaient bien été respectés.

Face au Risque reviendra sur cet événement dans un prochain numéro.